

COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DU BOIS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Date de Convocation : 08 avril 2015

Présents : M. Sylvain SÉNÉCAILLE, **Maire** – Mmes Françoise VALETTE-BERNIER, Joëlle OLIVIER, Valérie BONDUAU, MM Alain GRAVES, Gaëtan BOUFFARD, **Adjoint**, Mmes Véronique BASSAGET, Brigitte COUSIN, Frédérique GILLET, Adeline PUCHAUD, Claudie QUERNIARD, MM Hamid AGHAEI, Joël BENETEAU, Franck GODINEAU, Henry RENOUL, Yannick RUAULT.

Absents et excusés : Alain BRÉMOND, Christèle BESNARD, Martine CHEVRIER, Benoît HUMEAU, Cédric SANTERRE, Christophe SIMONNEAU.

Pouvoirs : Alain BREMOND donne pouvoirs à Alain GRAVES, Benoit HUMEAU donne pouvoirs à Frédérique GILLET, Cédric SANTERRE donne pouvoirs à Claudie QUERNIARD, Christèle BESNARD donne pouvoirs à Claudie QUERNIARD.

Secrétaire de séance : Yannick RUAULT

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16

Votants : 20

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2015

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2015.

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Marché public d'aménagement de la traversée du Centre Bourg - Tranche Ferme 1

Avenant n°1 au marché pour un montant de 6 315,61 € H.T. soit 7 578,73 € TTC.

Le montant total du marché (Tranche Ferme 1) passe donc de 129 213,53 € H.T. à 135 529,14 € soit de 155 056,24 € T.T.C. à 162 634,68 € T.T.C.

Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant s'élève donc à 4,9 % (Inférieur à 5 %, pas de réunion de la Commission d'Appel d'Offres)

OBJET : CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH – ANNÉE 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par arrêté de Monsieur le Préfet de Maine et Loire en date du 26 mars 1981, deux contrats d'association ont été conclus avec les écoles privées de St Christophe du Bois : école élémentaire n°367, et école maternelle : n°368.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer la participation de la Commune au fonctionnement des Écoles Privées au titre de ce contrat d'association.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

DÉCIDE d'attribuer aux Écoles Privées Élémentaires et Maternelle, pour l'année 2015, les sommes suivantes :

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :	312 € par élève X 76 élèves	=	23 712 €
ÉCOLE MATERNELLE :	1 196 € par élève X 37 élèves	=	44 252 €

Soit un TOTAL de 67 964 €

S'ENGAGE à verser à l'Organisme de Gestion des Établissements Catholique (OGEC) de St Christophe du Bois la somme de 67 964 € qui sera inscrite à l'article 6574 – subventions de fonctionnement aux autres personnes privées du budget principal de l'exercice 2015,

PRÉCISE que cette subvention sera payée par quatre versements en date du 15 avril, du 15 juin, du 15 septembre et du 15 décembre d'un montant de 16 991 € chacun.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE – EXERCICE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de la Commission Finances,

Par vote à mains levées et à l'unanimité,

DÉCIDE de voter les subventions suivantes aux associations et organismes désignés ci-après :

Nom de l'association	Subvention accordée au titre de l'exercice 2014 (Pour mémoire)	Exercice 2015	
		Demande	Vote Conseil Municipal
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES			
1- Prévention Routière	55 €	55 €	55 €
2- Entente des Mauges (au titre Sport adapté)	75 €	75 €	75 €
3 – ICHTYOSE	137 €	100 €	100 €
4- A.L.I.A.	137 €	100 €	100 €
5- Handisport Choletais	137 €	100 €	100 €
6- Comité d'organisation CHOLET PAYS DE LOIRE	150 €	150 €	150 €
7- Restos du Cœur	345 €	206 €	206 €
8- Team Cycliste Choletais (<i>Délibération du Conseil du 9 mars 2015</i>)	-		300 €
9- Banque Alimentaire de Maine et Loire	304 €	304 €	304 €
10 – CARISPORT (<i>délibération du Conseil du 9 février 2015</i>)	-		600 €
TOTAL			1 990 €
ASSOCIATIONS CHRISTOPHORIENNES			
Nom de l'association	Subvention accordée au titre de l'exercice 2014 (Pour mémoire)	Exercice 2015	
		Demande	Vote Conseil Municipal
1- Club de l'Amitié	1 378 €	1 500 €	En attente
2- ACLI St Léger Sous Cholet	175 €	0 €	En attente
3- PAF Artifices	2 300 €	2 100 €	En attente
4- Pétanque-Loisirs Saint Christophe du Bois		850 €	En attente
5- Don du Sang		80 €	80 €
6- Menthe à l'eau	174 €	190 €	180 €
7- Rétro Carnavals		300 €	200 €
8- Amicale Moto Christo		400 €	300 €
9- ADMR	365 €	400 €	300 €
10- Amicale des Pêcheurs	342 €	350 €	340 €
11- Déclit 84	642 €	342 €	340 €
12- Entente Cycliste	342 €	342 €	340 €
13- Cré Scène Do	1 336 €	345 € 1 000 € exceptionnel	345 € 1 000 € exceptionnel
14- « Le nez qui libre »	542 €	500 €	350 € 150 € exceptionnel
15- Randonnées et Patrimoine Christophoriens	342 €	400 € 2 500 € exceptionnel	400 €
16- UNC – AFN	342 €	400 €	400 €
17- Groupement de Défense c/les nuisibles	572 €	600 €	600 €
18- Tennis Club Saint Christophe		1 200 €	1 000 €
19- Passacaille		1 830 €	1 830 €
20- Les Libellules		2 020 €	2 020 €
21- Association FOOT St Christophe/La Séguinière	2 500 €	3 000 €	2 700 €
22- ECB Basket-Ball		2 800 €	2 800 €
23- Attir'Lire – Bibliothèque	3 130 €	3 350 €	3 200 €
24- Centre Social Intercommunal OCSIGENE- Coordination enfance	3 500 €	3 575 € 500 € Provision Foyer des Jeunes	3 575 € 500 € Provision Foyer des Jeunes
25- Maison de l'Enfance – Poil de Carotte	-		5 000 €
26- CCAS (<i>Budget CCAS voté le 9 mars 2015</i>)	6 000 €		7 700 €
TOTAL			35 650 €

VIE PERI-SCOLAIRE ET SCOLAIRE		
Nom de l'association	Subvention accordée au titre de l'exercice 2014 (Pour mémoire)	Exercice 2015
		Vote Conseil Municipal
COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLE PUBLIQUE <u>Tarifs pour mémoire, délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2014 :</u> <ul style="list-style-type: none"> - bourse et prix : 8.07€/élève - classe transplantée CM : 37,03 €/élève - classe transplantée CE : 12,48 €/élève 	<u>1- bourses et prix :</u> 8,03€/él. x 164 él.= 1 316,92 € <u>2- classes transplantées CE :</u> Pas possible en 2014 <u>3-Classes transplantées CM :</u> 36,85 €/élève x 48 élèves = 1 768,80 € TOTAL École Publique : 3 085,72 €	<u>1- bourses et prix :</u> 8,07 €/élève x 158 élèves = 1 275,06 € <u>2- classes transplantées CE :</u> 12,48 € / élève x 43 élèves = 536,64 € <u>3-Classes transplantées CM :</u> Pas possible en 2015 TOTAL École Publique : 1 811,70 €
APEL École Privée St Joseph <u>Tarifs pour mémoire, délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2014 :</u> <ul style="list-style-type: none"> - bourse et prix : 8.07 €/élève - classe transplantée CM : 37,03 €/élève - classe transplantée CE : 12,48 €/élève 	<u>1-bourses et prix :</u> 8.03€/élèves x 117 élèves = 939,51 € <u>2- Classes transplantées CE :</u> 12,42€/élève x 28 élèves = 347,76 € <u>3-Classes transplantées CM :</u> 36,85€/élève x 38 élèves = 1 400,30 € TOTAL École privée : 2 687,57 €	<u>1-bourses et prix :</u> 8.07€/élèves x 113 élèves = 911,91 € <u>2- Classes transplantées CE :</u> 12,48 €/élève x 36 élèves = 449,28 € <u>3-Classes transplantées CM :</u> 37,03 €/élève x 34 élèves = 1259,02 € TOTAL École privée : 2620,21 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES		42 071,91 €

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE ET A L'AUTORISATION D'EXPLOITER CETTE PLATE-FORME SITUEE ZONE DU CORMIER V A CHOLET PRESENTEE PAR LA SARL PARCOLOG GESTION- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande formulée par Madame La Directrice Générale de la SARL PARCOLOG GESTION a été déposée en vue d'obtenir l'autorisation du permis de construire une plate-forme logistique et d'exploiter cette plate-forme au regard de la réglementation des installations classées, située zone d'activité le Cormier V à CHOLET.

Par arrêté du 6 février 2015, Monsieur le Préfet de Maine et Loire a fixé du mardi 10 mars 2015 à 9h15 au vendredi 10 avril 2015 à 17h30, l'enquête publique unique ouverte à la mairie de Cholet.

Ce même avis a été également affiché dans la commune de Saint Christophe du Bois, commune étant située à moins de 2 km de l'installation projetée et donc concernée par le rayon d'affichage au titre des dispositions installations classées.

Suivant les dispositions de l'article 9 de l'arrêté, le Conseil Municipal de Saint Christophe du Bois est appelé à donner son avis uniquement sur la demande d'autorisation d'exploiter l'installation et non sur le permis de construire, dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne sont pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter la plate-forme située zone du Cormier V à Cholet, présentée par SARL PARCOLOG GESTION.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

EMET un avis favorable sur la demande présentée par la SARL PARCOLOG GESTION pour l'autorisation d'exploiter l'installation de la plate-forme logistique qui sera située zone du Cormier V à Cholet.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre au commissaire enquêteur le certificat d'affichage et la délibération, en double exemplaire.

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT AU SIEML ET DE SON ADHESION AU SIEML POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 20004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL**

DONNE un avis favorable à l'adhésion au SIEML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public »

OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION D'APPAREILS ACCIDENTÉS DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mis en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1 :

La Commune de Saint Christophe du Bois, par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2015, décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

Référence	Désignation des dépannages	Montant de la dépense H.T	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours à verser au SIEML H.T
DEV269-14-51	Contrôle technique, sécurisation de l'armoire L12, situé rue de la Libération	1262.31 €	75 %	946.73 €
DEV269-14-48	Mise en permanent du point n° 139 au croisement rue de la promenade et rue saint Maurille	289.87 €	75%	217.40 €
Montant total à verser au SIEML				1164.13 €

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2011.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEML, le Maire de la Commune de Saint Christophe du Bois et le Comptable de la Commune de Saint Christophe du Bois, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR UN DEPANNAGE EFFECTUE SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mis en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1 :

La Commune de Saint Christophe du Bois, par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2015, décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

Référence	Désignation des dépannages	Montant de la dépense T.T.C	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours à verser au SIEML T.T.C
EP 269-14-45	Maintenance curative 272-273-260-261-244-342	459.55 €	75 %	344.66 €
Montant total à verser au SIEML				344.66 €

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEML, le Maire de la Commune de Saint Christophe du Bois et le Comptable de la Commune de Saint Christophe du Bois, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

OBJET : CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AU TITRE DU SOUTIEN RÉGIONAL AUX PROJETS TERRITORIAUX SOLIDAIRES

Dans la cadre du projet de création d'un terrain multisports sur la Commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional des Pays de Loire au titre du soutien régional à des projets territoriaux solidaires.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel pour la réalisation de ce terrain multisports s'élève à 33 333,33 € H.T. soit 39 999,99 € T.T.C. Se rajoutent à cette somme, la structure de jeux et 2 jeux à ressort pour un montant de 3 244,00 € H.T. soit 3 892,80 € T.T.C. et la réalisation de la plateforme par une entreprise de travaux publics pour la somme de 7 048,80 € H.T. soit 8 458,56 € T.T.C.

La dépense globale de ce projet s'élève donc à 43 626,13 € H.T. soit 52 351,35 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

SOLLICITE du Conseil Régional des Pays de Loire au titre du soutien régional à des projets territoriaux solidaires, une subvention aussi élevée que possible, pour le projet de création d'un terrain multisports sur la Commune de Saint Christophe du Bois.

CHARGE Monsieur le Maire d'en faire la demande auprès de Conseil Régional des Pays de Loire.

**OBJET : BUDGET DU LOTISSEMENT DE LA VIGNE 2015
DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des crédits au compte 6615 sur le budget du lotissement de la Vigne. Ces crédits correspondent aux derniers intérêts relatifs à la convention de découvert à régler sur le budget de l'exercice 2015.

Aussi, il convient de modifier les crédits inscrits au budget du lotissement de la Vigne 2015.

Après en avoir délibéré, par vote à mains levées et à l'unanimité, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

DÉCIDE modifier les crédits inscrits au budget du lotissement de la Vigne 2015 ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-796 : Transferts de charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL 043 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Total Général		1 000,00 €		1 000,00 €

INFORMATIONS ET COMPTES-RENDUS DIVERS

Alain GRAVES pour la commission « Finances et Développement économique »

- Le 10 avril, a eu lieu la Commission d'Appel d'Offres pour retenir le cabinet d'architectes qui réalisera la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réalisation des cellules commerciales. A l'issue des délibérations, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir le cabinet d'architectes Fardin. Le marché a été attribué à la proposition jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : Moyen, délais et références (50 %) et Prix (50%).

- En ce qui concerne le projet de travaux de voirie Rue Pasteur, une réunion a eu lieu avec les services de la Communauté d'Agglomération du Choletais. Les réseaux d'assainissement rue Pasteur sont actuellement en bon état. Le réseau d'eau potable est, quant à lui, à renouveler sur l'ensemble de la rue Pasteur. Des études sont également en cours concernant l'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public de cette rue.

Joëlle OLIVIER pour la commission « Vie Culturelle »

- Le carnaval de Cholet aura lieu le 26 avril pour le défilé de jour et le 2 mai prochain pour le défilé de nuit. Le départ du Char aura lieu devant le Paloma à partir de 8h30.

- La randonnée cycliste et pédestre « La Christophorienne » aura lieu le dimanche 26 avril prochain. Les inscriptions auront lieu dès 8h00 à la salle des fêtes.

- Les représentations théâtrales des jeunes qui ont eu lieu fin Mars furent une réussite.

Valérie BONDUAU pour la commission « Environnement et cadre de vie »

- Un barbecue et un terrain de pétanque seront installés au Centre Aéré pour les beaux jours. De plus, la municipalité a acheté des tables pliantes et des bancs pour le centre aéré.

- Les portes ouvertes du Karting de la Malmongère auront lieu le 18 avril prochain.

Sylvain SENECAILLE pour la commission « Communication et administration générale »

- Monsieur le Maire évoque les difficultés rencontrées dans l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) pour la rentrée scolaire 2015. Le nouveau projet présenté par la Commission en charge des affaires scolaires n'a pas eu de bons retours de la part de l'école publique. La date limite pour rendre le projet auprès de l'inspection académique étant le 30 avril prochain, une réunion sera organisée prochainement avec l'ensemble des acteurs concernés.
- La refonte du site Internet est en cours.
- Le prochain Christo'Mag sera diffusé fin avril, début mai.
- Saint Christophe du Bois reçoit cette année la cérémonie de Commémoration du 8 mai qui aura lieu au monument aux Morts.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11 mai 2015.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvain SÉNÉCAILLE